



**Les membres du Bureau du
Comités d'Œuvres sociales
des Employés Municipaux de Laval**

À

**Aux adhérents de
Laval Agglomération**

Objet : Informations sur les prestations attribuées aux agents de Laval Agglomération

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes adhérents au COSEM et agents de Laval Agglomération. Suite à des remarques formulées par des agents de Laval Agglomération sur l'attribution des prestations, nous souhaitons vous éclairer sur les différentes prestations auxquelles vous pouvez prétendre et détailler celles attribuées par le CNAS.

Laval Agglomération adhère en tant qu'employeur à deux comités d'œuvres sociales : le CNAS et le COSEM. Votre entrée à Laval Agglomération vous fait bénéficier automatiquement du CNAS dont la cotisation est entièrement prise en charge par l'employeur.

Pour le COSEM, pas de changement ; c'est votre adhésion volontaire (30 € pour l'année 2018) qui vous permet d'en bénéficier, l'adhésion étant prélevée directement sur votre salaire, comme à la ville de Laval.

Par contre, il y a du changement dans les prestations allouées. En effet, les deux organismes ayant parfois le même type de prestations, il a été décidé d'éviter les doublons. Premièrement par souci d'économie, la subvention allouée par Laval Agglomération au COSEM en est diminuée d'autant, et deuxièmement par souci d'équité entre les adhérents du COSEM.

Nous vous précisons les diverses prestations qui vous sont attribuées sur la feuille jointe à ce courrier.

Nous insistons sur le fait que le maintien de votre adhésion au COSEM vous permet de bénéficier de toutes les offres de remises et d'animations locales et de participer aux temps de convivialité et d'échange qui sont une des raisons d'être adhérent au COSEM.

Nous espérons par ce courrier avoir répondu aux éventuelles questions que vous vous posez et nous vous prions de croire Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Bureau du COSEM

Liste des différentes prestations proposées aux agents de Laval
Agglomération adhérents au COSEM

PRESTATIONS	COSEM	CNAS
Achats Groupés (pommes, volailles, légumes, porc, Rivadis, gâteaux Bijou, chocolats Jeff de Bruges, vins et champagnes)	✓	
Location matériel : sur présentation d'une facture de location d'utilitaires ou encore de location de matériels de nettoyage et/ou d'entretien (participation à hauteur de 20 % sur le montant de la facture dans la limite de 77 € de remboursement par an et par adhérent)	✓	
<u>Événements familiaux</u> • Naissances, adoptions • Pacs, mariages		✓
Décès de l'adhérent : chèque de 85 € versé par le Cosem	✓	✓
Rentrée scolaire		✓
Chèques Vacances		✓
Chèques Lire		✓
Arbre de Noël : spectacle + goûter	✓	
Cadeaux de Noël pour les enfants de 11 à 12 ans	✓	✓
Cinéma (50 tickets maxi par an au COSEM)	✓	✓
Connaissance du monde	✓	
<u>Billetteries Loisirs</u> (achats en direct) • Parcs zoologiques : Planète Sauvage, La Flèche, Doué La Fontaine, La Bourbansais, Refuge de l'Arche, Beauval, Palmyre... • Parcs d'attractions : Disneyland, Futuroscope, Parc Astérix, Puy du Fou, Cobac Parc, Papéa, l'Ange Michel... • Divers : Aquarium de Saint-Malo, Terra Botanica, France Miniature, Musée Grévin...	✓	
<u>Billetteries Locales</u> (achats en direct) • Piscines : Saint-Nicolas et Aquabulle • Manèges : de la Perrine et du Centre-Ville • Accrobranche à Forcé • Bowling • Laser Games • Karting : Cap Form, Beausoleil et Sport In Park • Parcs d'activités : Le Monde des Petits Loups et Kid'y Pirates • Sport In Park : Paddel, Squash, Badminton, Soccer, bubble foot • Wakepark à La Rincerie • Centre Équestre : Servinière et Bois de L'Huisserie	✓	

PRESTATIONS	COSEM	CNAS
<u>Bons Alimentaires</u> <i>(demande étudiée par la Commission Affaires Sociales)</i>	✓	
<u>Avances Remboursables</u> <i>(demande étudiée par la Commission Affaires Sociales)</i> <i>(800 € maximum à taux 0)</i>	✓	✓
<u>Locations saisonnières</u> Possibilité de louer après inscriptions des adhérents Mairie à compter d'une certaine date	✓	
<u>Locations Hors-saison</u> Locations APV à 139 € la semaine (puis 149 € pour une semaine supplémentaire). Goélia à 180 € la semaine (puis 190 € la semaine supplémentaire). Maeva à 169 € la semaine (puis 179€ les suivantes)	✓	
<u>Nuitées Pierre & Vacances et Adagio</u> Possibilité de louer à tarif préférentiel avec prise en charge du Cossem	✓	
<u>Voyages moyen-courriers</u>	✓	
<u>Journées Libres à Paris</u>	✓	
<u>Sorties à la journée</u>	✓	
<u>Activités Sportives et Culturelles</u> <i>(participation à hauteur de 20 % sur le montant de la facture dans la limite de 36 € par an et par adhérent)</i>	✓	
Participation sur les spectacles, concerts et événements sportifs		✓
<u>Sorties Sportives :</u> Exemples : Bowling, Karting...	✓	
<u>Garantie Obsèques – Tarif 2020</u> Actifs et moins de 65 ans : 3,96 € par mois soit 47,52 € l'année <i>Les Garanties Financières en cas de :</i> • <i>Décès par maladie : 2 742,40 €</i> • <i>Décès par accident : 4 113,60 €</i> • <i>Décès par accident de la circulation : 5 484,80 €</i> Pour plus d'informations, vous trouverez sur notre site internet les conditions générales d'adhésion ainsi qu'une notice d'information.	✓	